

Choisissez la garantie qui s'adapte le mieux à vos besoins

Jeunes
Bronze
Argent
Or
Platine
Diamant

Pour connaître le niveau des cotisations se référer au barème de l'année en cours joint à la proposition.
Le descriptif ci-dessous concerne à la fois les assurés relevant du Régime Local et du Régime Général.

Régime Local

Vous avez toutes les chances de dépendre du Régime Local si :

- vous êtes salarié (non fonctionnaire) d'une entreprise implantée en Alsace ou en Moselle,
- vous êtes retraité, ancien salarié (non fonctionnaire) d'une entreprise d'Alsace ou de Moselle.

Régime Général

Vous dépendez en principe du Régime Général si vous êtes fonctionnaire, enseignant, personnel hospitalier, etc...

Les contrats de Muta Santé sont responsables et peuvent bénéficier à ce titre des avantages mentionnés aux articles L871-1 et L863-6 du Code de la Sécurité Sociale.

Les prestations de MUTA SANTE sont calculées, acte par acte, selon les coefficients stipulés dans le tableau ci-après, et sont limitées, en tout état de cause et tout régime confondus, aux frais réellement engagés. Conformément aux dispositions relatives aux contrats "RESPONSABLE", la garantie ne prend notamment pas en charge ; la contribution forfaitaire instaurée par la loi du 13 août 2004 ; les franchises médicales instaurées au 1er janvier 2008 ; en cas de non-respect du parcours de soins, les dépassements d'honoraires qui en résultent et la majoration de ticket modérateur (dans ce cas, nos prestations sont calculées selon les bases prévues par la Sécurité Sociale dans le cadre du respect du parcours de soins).
Tous les actes de prévention figurant sur la liste des prestations de prévention fixée par l'arrêté ministériel du 8 juin 2006 font l'objet d'une prise en charge au minimum du ticket modérateur.

C'est simple comme Muta Santé !

C'est simple comme Muta Santé !

	Jeunes	Bronze	Argent	Or	Platine	Diamant	
NATURE DES RISQUES	Vous trouverez ci-dessous le détail des prestations globales que vous percevrez : Mutuelle + Sécurité Sociale En optique nos remboursements s'ajoutent à ceux de la Sécurité Sociale. Les garanties sont exprimées en pourcentage du tarif de Convention (TC).						NATURE DES RISQUES
HOSPITALISATION (hors maternité) <ul style="list-style-type: none"> ► Frais de séjour ► Chambre particulière ► Honoraires chirurgicaux et médicaux ► Forfait hospitalier, participation forfaitaire de 18 € ► Frais d'accompagnement (enfant de moins de 12 ans) 	Frais réels Néant 150% du TC Frais réels ⁽¹⁾ Néant	Frais réels Frais réels 200% du TC Frais réels ⁽¹⁾ Frais réels	Frais réels Frais réels 300% du TC Frais réels ⁽¹⁾ Frais réels	Frais réels Frais réels Frais réels Frais réels ⁽¹⁾ Frais réels	Frais réels Frais réels Frais réels Frais réels ⁽¹⁾ Frais réels	Frais réels Frais réels Frais réels Frais réels ⁽¹⁾ Frais réels	HOSPITALISATION (hors maternité) <ul style="list-style-type: none"> ► Frais de séjour ► Chambre particulière ► Honoraires chirurgicaux et médicaux ► Forfait hospitalier, participation forfaitaire de 18 € ► Frais d'accompagnement (enfant de moins de 12 ans)
MATERNITE	Néant	294 €	530 €	530 €	589 € ou frais réels	441 € et frais réels	MATERNITE
SOINS COURANTS <ul style="list-style-type: none"> ► Consultations, visites ► Pharmacie (reconnue par la Sécurité Sociale) ► Petite chirurgie, radios, analyses, auxiliaires médicaux 	100% du TC 100% du TC 100% du TC	160% du TC 100% du TC 100% du TC	180% du TC 100% du TC 180% du TC	225% du TC 100% du TC 190% du TC	240% du TC 100% du TC 200% du TC	265% du TC 100% du TC 240% du TC	SOINS COURANTS <ul style="list-style-type: none"> ► Consultations, visites ► Pharmacie (reconnue par la Sécurité Sociale) ► Petite chirurgie, radios, analyses, auxiliaires médicaux
MEDECINE DOUCE (non remboursée par la Sécurité Sociale) <ul style="list-style-type: none"> ► Ostéopathes, Etiopathes, Chiropraticiens, ► Pédicure ► Diététiciens (enfant de moins de 12 ans) 	Néant Néant Néant	15 € par consultation ⁽⁵⁾ 15 € par consultation ⁽⁵⁾ 15 € par consultation ⁽⁵⁾	20 € par consultation ⁽⁵⁾ 20 € par consultation ⁽⁵⁾ 20 € par consultation ⁽⁵⁾	20 € par consultation ⁽⁵⁾ 20 € par consultation ⁽⁵⁾ 20 € par consultation ⁽⁵⁾	30 € par consultation ⁽⁵⁾ 30 € par consultation ⁽⁵⁾ 30 € par consultation ⁽⁵⁾	30 € par consultation ⁽⁵⁾ 30 € par consultation ⁽⁵⁾ 30 € par consultation ⁽⁵⁾	MEDECINE DOUCE (non remboursée par la Sécurité Sociale) <ul style="list-style-type: none"> ► Ostéopathes, Etiopathes, Chiropraticiens, ► Pédicure ► Diététiciens (enfant de moins de 12 ans)
DENTAIRE * <ul style="list-style-type: none"> ► Soins (reconnus par la Sécurité Sociale) ► Prothèses et prothèses sur implant (reconnues par la Sécurité Sociale) ► Orthodontie (reconnue par la Sécurité Sociale) ► Actes dentaires non remboursés ⁽⁶⁾ ► Implants (hors pilier et prothèse) 	100% du TC 130% du TC Néant Néant 50 € par implant ⁽⁴⁾	100% du TC 210% du TC 220% du TC Néant 130 € par implant ⁽⁴⁾	300% du TC 300% du TC 310% du TC Max. 280 €/an/assuré ⁽²⁾ 225 € par implant ⁽⁴⁾	360% du TC 360% du TC 370% du TC Max. 280 €/an/assuré ⁽²⁾ 300 € par implant ⁽⁴⁾	390% du TC 390% du TC 400% du TC Max. 400 €/an/assuré ⁽²⁾ 325 € par implant ⁽⁴⁾	450% du TC 450% du TC 460% du TC Max. 600 €/an/assuré ⁽³⁾ 330 € par implant ⁽⁴⁾	DENTAIRE * <ul style="list-style-type: none"> ► Soins (reconnus par la Sécurité Sociale) ► Prothèses et prothèses sur implant (reconnues par la Sécurité Sociale) ► Orthodontie (reconnue par la Sécurité Sociale) ► Actes dentaires non remboursés ⁽⁶⁾ ► Implants (hors pilier et prothèse)
PROTHESES MEDICALES	140 % du TC	190% du TC	270 % du TC	270% du TC	290% du TC	315% du TC	PROTHESES MEDICALES
OPTIQUE <ul style="list-style-type: none"> ► Verres et montures (reconnues par la Sécurité Sociale) ► Lentilles (reconnues par la Sécurité Sociale) ► Lentilles refusées ► Chirurgie de l'oeil 	88 € 88 € Néant 230 € par oeil	147 € 88 € Néant 230 € par oeil	176 € 117 € 162 €/an / assuré 230 € par oeil	294 € 117 € 162 €/an / assuré 230 € par oeil	412 € 176 € 176 €/an / assuré 230 € par oeil	471 € 294 € 176 €/an / assuré 230 € par oeil	OPTIQUE <ul style="list-style-type: none"> ► Verres et montures (reconnues par la Sécurité Sociale) ► Lentilles (reconnues par la Sécurité Sociale) ► Lentilles refusées ► Chirurgie de l'oeil
CURE THERMALE (reconnue par la Sécurité Sociale) <ul style="list-style-type: none"> ► Soins et honoraires ► Frais d'hébergement et de transport 	100% du TC Néant	100% du TC 294 €	270 % du TC 294 €	270% du TC 294 €	290% du TC 441 €	315% du TC 441 €	CURE THERMALE (reconnue par la Sécurité Sociale) <ul style="list-style-type: none"> ► Soins et honoraires ► Frais d'hébergement et de transport

* La prise en charge des prothèses dentaires (prothèses, implants et orthodontie) est limitée à 500 €/an la 1^{ère} année et à 1000 €/an la 2^{ème} année pour tout nouvel assuré. Il n'y a plus aucune limite annuelle de remboursement dès la 3^{ème} année d'adhésion.
⁽¹⁾ Pris en compte au Régime Local par la Sécurité Sociale - ⁽²⁾ 4 € par SPR non reconnus par la Sécurité Sociale - ⁽³⁾ 6 € par SPR non reconnus par la Sécurité Sociale - ⁽⁴⁾ limité à 2 implants par an et par personne - ⁽⁵⁾ limité à 2 consultations par an et par personne - ⁽⁶⁾ selon grille de cotation interne du règlement mutualiste
 Document non contractuel. Nos prestations sont limitées aux frais réellement engagés restant à charge compte tenu du remboursement de la Sécurité Sociale ou de tout autre organisme assimilé.